

Porter plainte pour sang contaminé

Par mahaine2005, le 11/12/2008 à 12:27

Bonjour, ma belle mère a été victime le 6 mars 1983 lors d'un accouchement, d'une transfusion sanguine avec du sang contaminé! atteinte a l'epoque d'une hepatite C, elle a aujourd'hui de nombreux soucis de glande thiroîde (fatigue, humeur, dépression...), difficile pour elle de travailler dans ces conditions..., de plus elle n'a jamais pu avoir d'autres enfants. Ayant été mal dirigé à cette époque pour tout ce qui concerne ses droits, et les procédures juridiques possible j'aimerai savoir si il est encore temps aujourd'hui de porter plainte, et s'il existe des services lui permettant d'avoir un avocat gratuitement. En vous remerciant d'avance pour vos réponses et votre aide

a bientot sabrina